

TAM TAM SNE DP DECEMBRE 2018

Réservation de salles à Fairway et partout ailleurs

1 - Le remplissage n'est pas optimum et les réservations non confirmées.

Ne serait-il pas possible d'optimiser l'ensemble de la procédure ?

2 – Certaines réunions sont annulées tacitement, alors que les salles avaient été réservées, et n'ont pas été libérées sur l'agenda partagé.

Serait-il possible d'inscrire dans les règles de bonne pratique la nécessité d'annuler systématiquement la réservation dans l'agenda partagé ?

Réponse : Le SETI va rappeler les règles de bonne pratique, quel que soit le site.

Sne : Il serait bienvenu d'ouvrir l'accès de l'agenda à ceux qui peuvent être amenés à le gérer pour le compte d'autrui.



Repas de Noël

1 - Chaque année, les sites centraux ont la possibilité de se retrouver pour un repas de fin d'année sur une enveloppe du Service des moyens généraux. Ceux-ci envoient un message aux hiérarchiques pour en expliquer les modalités.

Il semblerait que cette information n'ait pas retenu l'attention de certains hiérarchiques.

En 2019, la direction pourrait-elle faire un rappel début novembre pour permettre aux équipes des sites centraux de partager ce moment convivial ?

2 – Dans les DR, ce budget est souvent imputé sur l'enveloppe du CE.

Pourquoi cette différence d'affectation budgétaire qui grève le budget CE des régions ?

Nous remercions la direction de prévoir, pour l'année 2019, un budget Moyens généraux qui intègre les régions.

Réponse : L'organisation des sites centraux n'est pas obligatoire. Pour les DR, c'est le budget de moyens qui est utilisé effectivement. Mais la direction convient que ce serait plus équitable de mettre en place une procédure unique et prévoit d'aborder ce point en 2019 pour uniformiser la procédure.

Super !!! Y'a plus qu'à !



Suite question 2 du mois de novembre : Déplacements avec OM

Nous avons pris note de la réponse de la direction.

Cependant, lors de certains événements comme Pollutec, le prix des chambres explose (alors qu'il rentre à peu près d'ordinaire dans le forfait de l'ADEME).

Comment les adémien-ne-s amené-e-s à participer à ce type événements peuvent-ils-elles obtenir des dérogations aux plafonds des nuitées ?

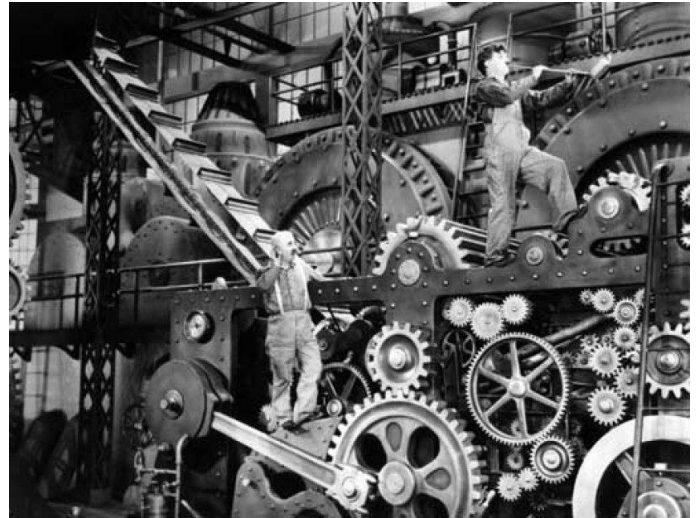
A quand la prise en charge des nuitées pour les adémiens par l'agence Havas, une réelle façon de simplifier les procédures et d'éviter aussi aux agents des avances de trésorerie sur leurs deniers personnels ?

Réponse : Pour obtenir une dérogation aux plafonds des nuitées, il faut se reporter à l'article 1.1.2 du guide des procédures.

Pour éviter d'avoir à suivre un parcours fastidieux en cas de demande a posteriori, la direction insiste sur le fait qu'il serait préférable d'engager cette procédure avant la réalisation de la mission.

Pour ce qui concerne la réservation des hôtels par Havas, la direction continue à tenter de résoudre le problème au plus vite.

Le saviez-vous ? Nombre d'entre nous découvrent sans doute cette procédure. Il s'agira de vérifier que cette possibilité de déroger de manière circonstanciée au plafond d'une nuitée peut effectivement bien s'appliquer.



Télétravail



L'accord collectif expérimental sur le télétravail est entré en vigueur début 2017 pour une courte durée d'application puis prolongé en 2018, puis reprolongé pour 2019 avec des modalités différentes.

Dans son préambule, il est indiqué : *Le télétravail est fondé sur les principes de responsabilité, d'autonomie et de confiance mutuelle. Les parties soulignent que le principe de confiance entre le manager et le salarié est en effet un des facteurs de réussite de ce mode d'organisation du travail.*

Comment se fait-il que des agents qui en bénéficient subissent, de la part leur hiérarchique, des remarques désagréables sur le travail « réellement » effectué durant cette période ?

Réponse : Bonne question, je vous remercie de l'avoir posée!

Ce comportement de la part du hiérarchique n'a pas lieu d'être. Le salarié concerné doit directement faire remonter ce problème à la DRH.

Tout est dit dans ce préambule. La défiance n'a pas sa place à l'ADEME.

Remplacement du poste- contrôleur de gestion à la DEAT (Question SNE - CGT)

Depuis trois mois, la personne en charge du budget de moyens à la DEAT est en arrêt maladie.

Les Directions Régionales sont maintenant fortement impactées (soutien et conseil aux gestionnaires des budgets de moyens, régie Nouvelle-Calédonie, parc auto, ...).

Ce poste, qui nécessite des compétences de contrôleur de gestion, est en outre lourd par le nombre de tâches à effectuer.

Nous demandons le remplacement de ce poste le plus vite possible.

De plus et au vu des informations communiquées par la médecine du travail, cette salariée doit être déchargée de certaines de ses tâches.

Qu'en est-il du côté de la DRH et de la DEAT ?

A quoi sert l'accord **Qualité de vie au travail** si cette salariée revient avec la même surcharge de travail ?

Nous attendons des 2 directions un écrit officialisant la diminution de ses tâches.

Réponse : La spécificité de ce poste ne permettait pas d'envisager un intérim.

Les différentes tâches ont été dispatchées sur différents binômes et seul le délai de réponse de 2 jours n'a pas pu dans certains cas être respecté.

Pour ce qui concerne la charge de travail, elle sera effectivement abordée et redéfinie lors d'un entretien de la personne concernée avec son supérieur hiérarchique lors de son retour de son congé maladie.

Dont acte et bon courage à elle !



Réunions DP de 2019

Nous remercions la direction de nous communiquer rapidement le calendrier des réunions DP 2019.

Réponse : Il est disponible sur Intrademe et sur l'agenda partagé.

Pour le consulter : https://collaboratif.ademe.fr/jcms/rec_12441/instances-representatives

Nous saisissons cette occasion pour vous inviter à noter dans vos agendas que les prochaines élections professionnelles auront lieu en novembre 2019.

Tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année !



Savourez chaque seconde de cette nouvelle année !

MENU DE LA NOUVELLE ANNEE

*Cocktail de joie et bouchées surprises,
Velouté d'amitié et tartines de bonne santé ...*

*Filet d'amour à la sauce folie douce,
Bûche d'harmonie et mignardises 100% tendresse*

lettres-types-gratuites.com

Nous, représentants du personnel, mettons tout en œuvre pour préserver des conditions de travail décentes pour tous les adémiens. C'est maintenant qu'il faut agir, dans très peu de temps, il sera trop tard. Merci de votre soutien.



Prochaine réunion des DP le 24/01.

N'hésitez pas à faire remonter vos questions (anonymes) **maximum une semaine avant** aux représentants DP du SNE suivants :

christine.faure@ademe.fr ; maud.beraud@ademe.fr ; sebastien.catalano@ademe.fr ;
herve.chalaye@ademe.fr ; violaine.grillon@ademe.fr ; guy.laurent@ademe.fr ; veronique.loison@ademe.fr ;
walter.persello@ademe.fr ; fabienne.schimenovitz@ademe.fr